

Il poursuit ensuite l'exposé de certains faits en question, et dit, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 1027:

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre ce que M. le juge Norris y a découvert. Il y a constaté que sous la direction de M. Banks, le SIGM s'était rendu coupable d'actes de violence, de voies de fait, d'incendie volontaire et d'autres actes illégaux. C'est alors qu'on a demandé à la Chambre de voter.

Il faisait allusion à la mesure législative introduite pour établir le conseil de tutelle qui administre actuellement encore les affaires de certains syndicats maritimes.

Le député continuait plus loin:

M. Banks est probablement aussi mauvais que ce qu'on en a dit, et peut-être pire, mais il n'aurait pu faire tout ce qu'il a fait sans la collaboration d'influences très importantes extérieures au mouvement ouvrier.

Il ajoutait plus loin:

J'ai signalé les relations qu'il avait avec d'autres organismes et celles qu'il devait avoir avec des personnages politiques, certainement dans les régions où son syndicat exerçait son activité.

À la page 1028, le député de Winnipeg-Nord a cité un long passage d'un article publié dans le *Star* de Toronto dans lequel le reporter, Robert Reguly, disait avoir vu certains documents qui sont en la possession du ministère du Travail et lu dans ces documents que certains chèques avaient été envoyés à certains candidats de la région de Montréal. J'ai été le secrétaire parlementaire du ministre du Travail pendant quelque temps et cette accusation ne m'a pas préoccupé assez pour que je l'étudie, car je ne m'intéressais pas à ce que contenaient ou ne contenaient pas ces documents. Je sais qu'on ne m'a pas envoyé de chèque, mais si j'en avais reçu je n'aurais pas craint qu'on le sache.

Le député de Winnipeg-Nord veut sous-entendre que ces contributions ont permis d'une façon ou d'une autre à ces politiciens de laisser délibérément M. Banks commettre ces voies de fait impunément. Le député donne à entendre qu'il y avait culpabilité par induction ou par association. S'il a raison, ces députés sont évidemment aussi coupables que M. Banks.

• (6.20 p.m.)

Je suis certain que si M. Banks a fait une contribution quelconque en 1962, c'était probablement à cause de la faveur qu'il avait reçue d'entrer au Canada en tout premier lieu. Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) se rappellera, de même que plusieurs autres députés, que M. Banks avait été amené au Canada il y a plusieurs années par des gens

du gouvernement, des affaires et d'ailleurs qui avaient l'impression erronée qu'il pourrait s'acquitter admirablement de la tâche de débarrasser les syndicats maritimes du Canada des communistes.

**M. Gray:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

**M. Byrne:** Certainement.

**M. Gray:** Le député a fait mention de ceux qui avaient une conception erronée de ce que M. Banks pouvait faire. Inclurait-il dans ce nombre certains chefs du mouvement ouvrier?

**M. Byrne:** En effet. Je suis heureux que le député ait signalé ce point à mon attention. À l'époque, il s'agissait du Congrès du travail du Canada.

**Une voix:** Et de la Confédération des syndicats nationaux.

**M. Byrne:** Peut-être aussi de la Confédération des syndicats nationaux. Je ne m'en souviens pas, mais je suis certain qu'il s'agissait de l'organisation industrielle de ce temps-là, à savoir du Congrès du travail du Canada qui avait eu cette impression erronée.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**M. Byrne:** Ces gens constatèrent que, dans les syndicats, des éléments plus nuisibles que le communisme ou les communistes pouvaient causer encore plus de dommages. Les députés du Nouveau parti démocratique m'en voudraient-ils de prendre quelques instants pour dire que tous les bandits, tous les auteurs d'injustice dans le mouvement ouvrier ne font pas partie de syndicats non compris dans le Congrès du travail du Canada et que, de fait, des actes d'extrême violence ont été perpétrés par des travailleurs de l'acier à proximité d'où nous sommes en ce moment, soit dans la Gaspésie, dans la province de Québec.

Mais avant de le faire, je voudrais démontrer—le fait est notoire, mais il devrait être consigné au compte rendu—que le Syndicat des métallurgistes, dont je parlerai plus tard, verse des contributions au Nouveau parti démocratique et qu'en retour, naturellement, il exige que les membres du Nouveau parti démocratique agissent à son gré. Je ne...

**M. Herridge:** L'honorable député permettrait-il une question?

**M. Byrne:** ...prétends pas que tous les honorables députés se conforment à ses exigences, mais le Syndicat demande que certaines choses soient faites. L'honorable député de Kootenay-Ouest devient très agité.